

● (2120)

J'espère que la présidence a eu le temps de réfléchir favorablement sur le doute qu'on a exprimé quand cette motion a été présentée. J'espère qu'il n'y a pas de problème de procédure ici et que la motion pourra être soumise à la Chambre. Avant même que cela arrive, j'espère que le ministre se ralliera à cet amendement. Suivant la décision de son propre ministère—et ce n'est pas en fait sa décision, mais celle de son prédécesseur—le ministre a ordonné que soit inscrite au recueil d'ordonnances de chacun des territoires une mesure législative visant à créer une commission des services d'utilité publique. A quoi cela servirait-il si nous ne pouvons nous occuper nous-mêmes de ce genre de problème d'administration interne au lieu d'encombrer le programme déjà surchargé du cabinet et je pourrais ajouter d'un cabinet qui est déjà lui-même pas mal mêlé. Soulageons le cabinet surchargé de ce problème d'administration interne et confions-le à l'organisme que le ministre a créé pour s'occuper précisément de cette question.

J'espère que le ministre va prendre la parole sur-le-champ et couper court au débat en nous disant que cela se fera; alors, nous pourrions considérer que le débat sur le bill est clos. Si le ministre veut bien accepter l'amendement, quant à nous il n'y a plus à tenir compte de tous les autres; nous n'aurons pas à voter sur quoi que ce soit ce soir. Au fond, c'est là tout ce que veulent les gens du Nord.

**L'Orateur suppléant (Mme Morin):** A l'ordre, je vous prie. J'aimerais me reporter à la décision de l'Orateur du 26 mars sur cet amendement précis à la motion n° 4. Il semble que l'amendement introduit une nouvelle disposition de fond dans le bill. On donne à entendre qu'un nouvel article n'est pas recevable s'il dépasse le cadre du bill.

**M. Nielsen:** Madame l'Orateur, peut-être pourrions-nous parler du point de procédure avant que vous rendiez une décision?

**L'Orateur suppléant (Mme Morin):** A l'ordre, je vous prie. Si le député veut bien consulter la 18<sup>e</sup> édition de May, il verra qu'on y déclare qu'un nouvel article est irrecevable pour nombre des raisons qui s'appliquent à un amendement et, surtout, s'il dépasse le cadre du bill.

Plus loin à la page 508 de la 18<sup>e</sup> édition de May, on affirme qu'un amendement est irrégulier s'il ne se rapporte pas au fond du bill ou s'il en dépasse le cadre. Là encore, je voudrais citer la 4<sup>e</sup> édition de Beauchesne, à la page 492, où l'on dit que les amendements sont irréguliers s'ils ne rapportent pas au bill ou en dépassent la portée. Pour toutes ces raisons, l'amendement ne peut pas être accepté.

**M. Nielsen:** Madame l'Orateur, je n'ai nullement l'intention de m'en prendre à la présidence ni de contester sa décision, mais je regrette amèrement que moi-même et les autres députés qui aurions voulu participer au débat sur une question de procédure n'ayons pas été invités à le faire avant que la décision soit rendue. En m'exprimant ainsi, je m'empresse d'ajouter qu'en toute probabilité, Votre Honneur a oublié la procédure suivie de longue date à la Chambre.

**Des voix:** Règlement.

**M. Nielsen:** Je m'efforce d'être aussi courtois que possible, madame l'Orateur; cependant, je le répète, la procédure et l'usage de la Chambre veulent qu'avant que la présidence rende sa décision, les députés soient invités à

## Vote

donner leur avis sur les points de procédure. Je déplore que la procédure et l'usage n'aient pas été suivis cette fois-ci, mais je m'incline devant la décision rendue.

**L'Orateur suppléant (Mme Morin):** A l'ordre. Le député a eu le loisir de donner son avis sur cette question de procédure avant que la présidence ne la tranche.

**M. Nielsen:** Madame l'Orateur, je demande à m'expliquer sur un fait personnel. Je remarque que le secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M<sup>me</sup> Campagnolo) a applaudi à cette déclaration. L'occupant actuel du fauteuil n'est pas le même qu'au moment où cette discussion a été amorcée. Je m'étais réservé le droit de formuler des observations sur cette question de procédure avant que la présidence ne rende sa décision. Je m'incline devant la décision rendue. Je regrette seulement de ne pas avoir pu formuler plus tôt mes observations.

**L'Orateur suppléant (Mme Morin):** La Chambre passe maintenant au vote différé sur les motions n° 2 et 3.

Qu'on appelle les députés.

(La motion n° 2 de M. Nielsen, mise aux voix, est rejetée.)

## (Vote n° 29)

POUR  
Messieurs

Alexander	Hamilton	McCleave
Alkenbrack	(Swift Current- Maple Creek)	McKenzie
Baldwin	Hargrave	McKinley
Bawden	Holmes	McKinnon
Beatty	Howie	Munro
Brisco	Huntington	(Esquimalt-Saanich)
Cadiou	Hurlburt	Murta
Caouette	Jarvis	Neil
(Villeneuve)	Johnston	Nielsen
Carter	Knowles	Oberle
Clark	(Norfolk-Haldimand)	O'Sullivan
(Rocky Mountain)	Korchinski	Patterson
Clarke	Lambert	Reynolds
(Vancouver Quadra)	(Bellechasse)	Roche
Crouse	La Salle	Rondeau
Darling	MacDonald	Schellenberger
Dinsdale	(Egmont)	Schumacher
Ellis	MacDonald (M <sup>lle</sup> )	Smith
Fairweather	(Kingston et les Îles)	(Churchill)
Fraser	MacLean	Stanfield
Friesen	Malone	Stevens
Hamilton	Masniuk	Towers
(Qu'Appelle-Moose Mountain)	McCain	Whittaker
		Wise
		Yewchuk—60.

CONTRE  
Messieurs

Allmand	Caron	Firth
Baker	Clermont	Fleming
(Gander-Twillingate)	Collenette	Flynn
Béchar	Comtois	Foster
Bégin (M <sup>lle</sup> )	Corbin	Fox
Benjamin	Corriveau	Gauthier
Blais	Côté	(Ottawa-Vanier)
Blouin	Daudlin	Gendron
Boulanger	De Bané	Gillespie
Breau	Dionne	Goodale
Buchanan	(Northumberland- Miramichi)	Goyer
Bussièrès	Douglas	Guay
Caccia	(Bruce-Grey)	(Saint-Boniface)
Cafik	Drury	Guay
Campagnolo (M <sup>me</sup> )	Duclos	(Lévis)
Campbell (M <sup>lle</sup> )	Dupont	Herbert
(South Western Nova)	Dupras	Hopkins
Campbell	Duquet	Isabelle
(LaSalle-Énard-Côte Saint-Paul)	Ethier	Jamieson
		Joyal